

## Aux médias

### **Extension des horaires des magasins genevois : le référendum est lancé !!!**

Syndicats, associations et partis de gauche ont commencé la récolte de signatures dans le Grand Centre commercial de Balexert ce matin afin de lancer le référendum contre la nouvelle loi sur les heures d'ouverture des magasins.

L'extension des horaires des magasins a en effet été votée par les parlementaires genevois de droite et du MCG le 17 juin dernier. Cette modification de la loi vise à prolonger les horaires d'ouverture des magasins tous les soirs jusqu'à 20h, le samedi jusqu'à 19h, ainsi qu'à autoriser l'ouverture des commerces quatre dimanches par année.

### **Des compensations largement insuffisantes pour un accord du personnel de vente**

Syndicats et patronat ont tenté de trouver un accord sur une extension des horaires des magasins (à 19h30 en semaine, 19h le samedi et 2 dimanches) contre des compensations fortes en matière de limite à la flexibilité et de garantie du pouvoir d'achat. Malheureusement, le patronat a refusé la grande majorité des revendications syndicales et n'a proposé que des demi-mesures. Le patronat a refusé de porter le salaire minimum à 4'000.-. Il n'a concédé qu'une augmentation de 100 à 150 des salaires minimaux, ce qui aurait signifié que plus de 85% du personnel de vente n'aurait pas été augmenté. De plus, le patronat a refusé toute augmentation des salaires réels qui stagnent pourtant depuis 2002. En matière de limitation de la flexibilité, le patronat a refusé toute idée d'horaire fixe, toute diminution de l'amplitude maximale (14h) de la journée de travail. Les demandes de compensation pour les heures travaillées au-delà de 19h et le travail du samedi ont été balayées d'un revers de main. En fin de compte, les améliorations concédées (instauration de contrôles de l'application de la convention ou quelques plages de congé fixe pour le personnel à temps partiel) sont apparues bien faibles par rapport au désagrément d'une extension horaire en soirée et le dimanche. Le personnel a donc refusé ce marché.

La loi finalement votée par les parlementaires est une loi maximaliste (20h) ne répondant nullement à un besoin.

### **La nouvelle loi péjore les conditions de vie et de travail de 20'000 vendeuses**

Les conditions de travail des 20'000 vendeuses et vendeurs de ce canton sont déjà extrêmement précaires : des salaires minimaux inférieurs à 3'500 francs sur 13 mois pour 42 heures par semaine, pas d'horaire régulier, aucun jour fixe de congé, aucun droit à des samedis de congé, des temps partiels imposés, l'obligation de se tenir à disposition de l'employeur durant toute la durée d'ouverture des magasins, etc.

En exigeant encore plus de disponibilité de la part des vendeuses et cela, en soirée, cette loi aura d'importantes conséquences sur la santé, sur la vie sociale et familiale du personnel de vente.

### **La nouvelle loi ne crée pas d'emploi**

L'expérience de l'extension des horaires du jeudi et du vendredi en 2002 montre que c'est principalement le personnel en place qui doit assumer les nocturnes. Comme les consommatrices et consommateurs ne dépenseront globalement pas plus d'argent, il n'y aura pas de création d'emploi. Par contre, il est probable que le nombre d'emplois à temps partiel extrêmement réduit augmente dans les grandes surfaces.

### **La nouvelle loi détruit le petit commerce et les marchés**

Seuls les grands groupes sont favorables à une extension des heures d'ouverture des commerces. Une étude du Département de l'économie montre que 78% des commerçants du centre-ville y sont opposés. Les ouvertures prolongées mettent à mal le petit commerce et les marchés de quartier, en les exposant toujours plus à la concurrence des grands distributeurs. Ceci constitue également une destruction de bon nombre d'emplois dans les petits commerces.

### **La nouvelle loi aura des coûts écologiques et sociaux durables**

Contrairement aux chiffres d'affaire et aux bénéfices des grands commerces, les salaires réels de l'essentiel de la population ont stagné, voire même reculé dans certaines branches (comme l'industrie et la vente). Il ne suffit pas de multiplier les heures vouées aux achats pour que chacun puisse mieux satisfaire ses besoins.

En revanche, cette mesure aura des coûts écologiques et sociaux durables : restructuration irréversible du secteur de la distribution en faveur des grands groupes, modification profonde des habitudes vers des horaires de travail toujours plus étendus au détriment de la vie sociale et familiale, acquiescement pour le long-terme à des dépenses énergétiques supplémentaires et superflues (éclairage, chauffage, déplacements), etc.

### **La nouvelle loi ne répond pas à un besoin impérieux des consommateurs**

La loi actuelle permet déjà aux commerces d'ouvrir 67h30 par semaine et les magasins qui n'emploient pas de personnel sont autorisés à ouvrir en tout temps. Les habitant-e-s du canton peuvent donc déjà faire leurs courses en-dehors des heures légales dans toutes les épiceries de quartier, dans les stations-service, sur les marchés dominicaux, ainsi qu'à la gare et à l'aéroport.

Enfin, l'extension des horaires d'ouverture ne contribuera pas à améliorer, ni même à accroître l'animation du centre ville et des quartiers. A l'heure actuelle, les magasins sont parfaitement déserts le jeudi et le vendredi soirs. Si le parlement se soucie d'accroître la qualité et la quantité de l'offre en divertissements, il doit favoriser le développement des lieux de sociabilité tels que cafés, cinémas, théâtres, clubs sportifs, ainsi que des lieux et activités pour enfants et adolescent-e-s. C'est là, et non dans les grandes surfaces, que nous voulons nous retrouver en soirée et le dimanche.

**Pour toutes ces raisons, les syndicats, les associations et les partis de gauche lancent un référendum contre la modification de la LHOM. Cette loi représente une grave détérioration des conditions de vie et de travail du personnel de vente. Au-delà, en banalisant d'avantage le travail du soir et du dimanche, elle constitue une menace pour l'ensemble des habitants de ce canton.**

**Non aux 20 heures et aux dimanches !**

**Comité contre la modification de la LHOM:** Association des marchés, Comedia, CUAÉ, Gauche anticapitaliste, Groupement des entrepreneurs indépendants et progressistes, Collectif Haddock, Jeunesses socialistes, MPS, Parti du Travail, Parti socialiste, ROC, Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs, Solidarités, Unia, United Black Sheep, Les Verts, La Vrille

Contacts pour les différentes organisations :

Unia : Joël Varone, 079 398 49 95 / 022 949 12 00

SIT : Lara Cataldi, 077 434 50 15 Valérie Balleys, 076 337 84 25

Solidarités : Pierre Vanek : 079.664.74.44

Les Verts : Brigitte Schneider-Bidaux, 079 345 84 78

Les Socialistes: Nicole Valiquer, 079 276 35 65

Syna: Marguerite Bouget, 022 304 86 00

PdT: Jean-Luc Ardite, 078 840 10 83

MPS : Schlaepfer Bernard, 076 536 31 34

Comedia : Eddie Lacombe (militant), 079 55 55 760

Association des marchés, Willy Creteigny, 079 626 08 25